



202606-01

Envoyé en préfecture le 08/06/2026  
Reçu en préfecture le 08/06/2026  
Publié le  
ID : 022-212200349-20260605-202609601-DE

SOUS-PREFECTURE  
LANNION

mairie  
ti ker

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAVAN**

**SEANCE DU 5 JUIN 2026**

L'an deux mil vingt-six, 5 Juin, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CAVAN, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice OFFRET, Maire de CAVAN.

**Membres en exercice : 19**

**Présents** : 16 : Maurice OFFRET, Maire, Sylvain RANNOU, 1<sup>er</sup> Adjoint, Magali BODEREAU, 2<sup>ème</sup> adjoint, Mathieu ROUSSEL, 3<sup>ème</sup> adjoint, Céline TREDAN CABOCO, 4<sup>ème</sup> adjoint, Jean-Paul LE CANN, 5<sup>ème</sup> adjoint, Sylvie LE CARVENNEC, Gaëtan LE PESSOT, Sonia LE BERRE, Xavier DUAULT, Adélaïde NICOLAS, Baptiste LE COZ, Daiven PIOGER, Didier NEVEUX, Lucie ARZUL, Ronan GEFFROY

**Absent avec procuration** : 3 : Pauline UNVOAS à Céline TREDAN CABOCO, Gaëlle LE CANT à Magali BODEREAU, Adeline POINTIER à Lucie ARZUL

**Absent sans procuration :**

**Date de convocation** : 26 Mai 2026

**Secrétaire de séance** : Magali BODEREAU

**Objet : Désignation des délégués titulaires et suppléants pour les élections sénatoriales du 27 Septembre 2026**

**Le Conseil Municipal,**

**Vu**, le Code électoral,

**Vu**, le Décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

**Vu**, l'arrêté préfectoral fixant le nombre de délégué titulaires, délégués supplémentaires et délégués suppléants ainsi que le mode de scrutin en vue de l'élection des sénateurs des Côtes d'Armor le 27 septembre 2026,

**Considérant** que le Sénat est composé de 348 sénateurs et qu'ils sont élus par les élus locaux et les parlementaires en deux fois, la moitié du Sénat étant renouvelée tous les trois ans,

**Considérant** que le dimanche 27 septembre prochain aura lieu l'élection de la moitié des sénateurs, dont ceux du Département des Côtes d'Armor

**Considérant** l'obligation de procéder à l'élection des délégués et suppléants qui voteront pour les élections sénatoriales,

**Considérant** que l'élection des délégués et des suppléants a lieu sur la même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel,

**Considérant** que chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe,



202606-01

Envoyé en préfecture le 08/06/2026  
Reçu en préfecture le 08/06/2026  
Publié le  
ID : 022-212200349-20260605-202609601-DE

mairie  
ti ker

**Considérant** que les délégués titulaires sont élus parmi les conseillers municipaux (article L284 du Code électoral) et les suppléants sont élus parmi les conseillers municipaux et les électeurs de la commune (article R132 du Code électoral),

**Considérant** que pour la commune de CAVAN, le nombre de délégués à élire est le suivant

<b>Délégués titulaires</b>	<b>5</b>
<b>Délégués suppléants</b>	<b>3</b>

**Considérant** que deux listes ont été déposées auprès de Monsieur le Maire à l'ouverture du scrutin, la liste A « Un projet fort pour CAVAN dans le Trégor », et liste B « Cavan, une énergie nouvelle ! - Kawan, un energiezh nevez ! » présentées comme suit :

**LISTE A « Un projet fort pour CAVAN dans le Trégor »**

NOM PRENOM	SEXE	DATE DE NAISSANCE	LIEU DE NAISSANCE	ADRESSE	VILLE
OFFRET Maurice, Pierre	M	20/09/1946	Prat (22)	6 rue Maurice Denis	22140 Cavan
BODEREAU Magali	F	25/03/1991	Lannion (22)	4 rue Yves Derriennic	22140 Cavan
PIOGER Daiven	H	08/06/2005	Saint-Brieuc (22)	11 rue Martin Luther King	22140 Cavan
TREDAN CABOCO Céline	F	29/03/1982	Lannion (22)	11 Ernest Renan	22140 Cavan
RANNOU Sylvain, Yves-Marie	H	08/05/1979	Tréguier (22)	7bis du 19 Mars 1962	22140 Cavan
LE BERRE Sonia	F	06/05/1980	Lannion (22)	13 Kerjagu	22140 Cavan
ROUSSEL Mathieu	H	12/02/1986	Lannion (22)	4 bis Pontigou	22140 Cavan
NICOLAS Adélaïde	F	07/07/1994	Lannion (22)	1 Kerouspic	22140 Cavan

**LISTE B « Cavan, une énergie nouvelle ! - Kawan, un energiezh nevez ! »**

NOM PRENOM	SEXE	DATE DE NAISSANCE	LIEU DE NAISSANCE	ADRESSE	VILLE
NEVEUX Didier, Laurent	M	16/04/1965	Vesoul (70)	17 rue Jean Monnet	22140 Cavan
ARZUL Lucie, Babeth	F	19/06/1981	Laval (22)	Kergoz	22140 Cavan
GEFFROY Ronan, Kévin	H	13/04/1985	Saint-Brieuc (22)	20 Kerjagu	22140 Cavan
POINTIER Adeline, Renée Eliette	F	17/05/1974	Esbly (77)	1 rue Maria Prat	22140 Cavan



202606-01

Envoyé en préfecture le 08/06/2026  
Reçu en préfecture le 08/06/2026  
Publié le  
ID : 022-212200349-20260605-202609601-DE

mairie  
ti ker

**Considérant** que le bureau électoral est constitué le jour du scrutin, qu'il est présidé par Monsieur le Maire ou à défaut par les Adjointes et les Conseillers municipaux dans l'ordre du tableau et qu'il comprend les deux membres du Conseil municipal les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin et les deux membres du Conseil municipal les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin,

**Considérant** qu'après avoir constitué le bureau électoral, Monsieur le Maire :

invite le Conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants, en vue de l'élection des sénateurs,

rappelle qu'en application des articles L289 et R317 du Code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus simultanément par les conseillers municipaux, sur une même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel,

**Considérant** les résultats de l'élection comme suit :

a. Nombre de conseillers présents et représentés	19
b. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (abstention)	0
c. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés dans l'urne) (a-b)	19
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
e. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	0
f. Nombre de suffrages exprimés [c – (d + e)]	19

NOM DE LA LISTE	Suffrages obtenus	Nombre de délégués obtenus	Nombre de suppléants obtenus
« Un projet fort pour Cavan dans le Trégor »	15	4	3
« Cavan, une énergie nouvelle ! – Kawan, un energiezh nevez ! »	4	1	0



202606-01

Envoyé en préfecture le 08/06/2026  
Reçu en préfecture le 08/06/2026  
Publié le  
ID : 022-212200349-20260605-202609601-DE

mairie  
ti ker

Après avoir procédé au vote, Monsieur le Maire :

- **Proclame élus délégués les candidats suivants :**

Ordre	DELEGUES TITULAIRES
1	OFFRET Maurice, Pierre
2	BODEREAU Magali
3	PIOGER Daiven
4	TREDAN CABOCO Céline
5	NEVEUX Didier

Ordre	DELEGUES SUPPLEANTS
1	RANNOU Sylvain, Yves-Marie
2	LE BERRE Sonia
3	ROUSSEL Mathieu

Fait et délibéré, à Cavan les jour, mois et an précités

Pour extrait conforme au registre dûment signé

La secrétaire de séance,

  
Magali BODEREAU



Le Maire,

  
Maurice OFFRET

*M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Saint-Brieuc dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État*